



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PARCELLES BOISÉES COMMUNALES

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

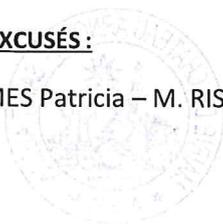
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme
BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.50 – Point N° 12) – M. DELAHAYE
Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. FAYET Stéphane
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. ROVIRA Marc

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AYMES Patricia – M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smâil.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 28 septembre 2023
Délibération N° : DM_20230928N085

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PARCELLES BOISÉES COMMUNALES

Madame Brigitte PIERRAT, 8^{ème} adjointe déléguée à la préservation de l'environnement, protection de la nature et de la faune sauvage, sur invitation de Monsieur le Maire, informe les membres de l'Assemblée :

- ✓ Que l'association de Liaison Petite Enfance – Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels des Alpes de Haute-Provence (ALPE ACEPP-04) dont le siège social est au 4 place du Commerce à CHÂTEAU ARNOUX-SAINT-AUBAN a sollicité la Commune pour organiser une journée "nature en famille" dans la forêt communale située à Font-Robert,
- ✓ Que cette animation se déroulera sur les parcelles privées communales AC 109 en partie et AI 273 en partie (voir plan joint) en plus des sentiers ou chemins existants,
- ✓ Que cette journée aura lieu le samedi 30 Septembre 2023 de 10 H. à 17 H.,
- ✓ Qu'il est donc nécessaire de signer une convention de mise à disposition d'une partie des parcelles boisées communales AC109 et AI 273 avec l'ALPE ACEPP-04.

Elle indique :

- ✓ Que cette journée s'inscrit dans le respect de ces espaces naturels et la sensibilisation à la préservation de la flore et de la faune,
- ✓ Qu'une information auprès de l'ONF et de la société de chasse a été faite.

Où CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une partie des parcelles boisées communales AC 109 et AI 273 avec l'association de Liaison Petite Enfance – Association des collectifs Enfants Parents Professionnels des Alpes de Haute-Provence (ALPE ACEPP).

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> 
--	---